

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 29/05/2020

ID : 048-214800567-20200528-DE2020_23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 28/05/2020
date de convocation : 22/05/2020

n° de délibération : DE2020 - 23

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Lozère Numérique

Le vingt-huit mai deux mille vingt, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée, pouvoir à BERGONHE Eric	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		X
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE les délégués suivants :

↳ VALARIER Valérie, délégué titulaire

↳ PALMIER Jérôme, délégué suppléant

Pour copie conforme,
Le Maire

